

RELANCE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° ARCT/2018/F/2019 RELATIF A LA FOURNITURE DE SEPT (07) CLIMATISEURS ET LEUR INSTALLATION A L'ARCT.

Date de publication : le 23./11./2018

Date d'ouverture : le 04./12./2018

Objet

1. L'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications «ARCT» invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres de prix TVAC sous pli fermé, pour la fourniture de sept (07) climatiseurs et leur installation.

Financement du marché

2. Le marché est financé sur le Budget Général de l'Etat, Subsidés accordés à l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications «ARCT», exercice 2018/2019.

Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national (AO N) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
4. Le Marché est constitué d'un (1) seul lot.
5. Le délai d'exécution de la commande est de quinze (15) jours ouvrables à partir de la date de réception de la lettre de notification et d'un bon de commande.

Condition de participation

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les conditions techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacités énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

Les offres doivent renseigner sur les éléments suivants :

- a) Un Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ;
- b) Une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par l'OBR et en cours de validité ;
- c) Une adresse physique (siège) et des contacts téléphoniques ;
- d) Une garantie et un service après-vente pour les matériels fournis pour une durée de 6 mois.

Présentation de l'offre

8. Les offres sous plis fermés et portant mention « **Offre pour la fourniture de sept (07) climatiseurs et leur installation** » doivent détailler le prix unitaire TVAC.

Date limite de dépôt des offres

8

9. Les offres, sous pli fermé, doivent parvenir à la Direction Générale de l'ARCT, sise Avenue de France N° 14, B.P. 6702 Bujumbura Tél : +257 22 21 02 76, +257 22 244 143 Fax : +257 22 24 28 32 au plus tard le 06./12/2018 à 9 heures 30 min, heure locale.
10. Toute offre reçue après la date limite de dépôt des offres ne sera pas prise en considération.
11. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'ARCT en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de la page, au moins **10 jours calendaires au plus tard** avant la date limite de dépôt des offres.

Visite des lieux et des installations

12. Une visite obligatoire des lieux est prévue en date du 29./11/2018 à 10 heures.
Le certificat de visite des installations en place sera livré au soumissionnaire et fait partie des documents de soumission.

Séance d'ouverture des offres.

13. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants en date du 06./12/2018 à 10 heures dans les enceintes de l'ARCT.

Spécifications techniques

14. Les spécifications techniques de fourniture des climatiseurs sont les suivantes :
- Puissance : 18 000 BTU/h ;
 - Gaz 410A ;
 - Contrôle à distance ;
 - Beep on/off ;
 - Minuterie de 24 heures ;
 - Redémarrage automatique ;
 - Refroidissement rapide ;
 - Niveau sonore : Elevé / Bas intérieur : 40 / 36 / 32 – Hauteur extérieure : 52
 - Source d'alimentation : ϕ / V / Hz: 220 – 240 / 50 / 1.

Adresse

15. Direction Générale de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications, (ARCT) sis Avenue de France n° 14, **Téléphone : 22 210276 ; BP 6702.**

8

Pénalités de retard

16. Les pénalités de retard sont fixées à 1% du prix du marché par jour calendrier de retard jusqu'à un maximum de 10% du marché. Après avoir atteint ce plafond, l'Autorité Contractante pourra envisager la résiliation pure et simple du marché.

Fait à Bujumbura, le 20 / 11 / 2018

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARCT

Ir. Donatien MANIRAMPA

